

Commune de Sandweiler											
n°-Ges:											
dt: 17 MAI 2024											
B	CE	SA	ST	RP	IC	RH	RE	PO	SC		
BN	GC	HL	LS	NP	RC	RG	SI	SM	SS		
TG	WA	WI	RI	PG							



sandweiler@csv.lu

Administration communale de Sandweiler
 A l'attention de Madame la Bourgmestre
 18, rue Principale
 L-5240 Sandweiler

Sandweiler, le 17. Mai 2024

Concerne : Points à faire figurer sur l'ordre du jour du conseil communal du 23.05.2024

Madame la Bourgmestre,

Conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale, nous vous prions de faire figurer les points suivants à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 23. Mai 2024:

Point 1:

Discussion et vote: Participation citoyenne: organisation d'une réunion de présentation dédié au projet du parc suivi d'un sondage auprès des citoyens pour choisir la variante du parc à mettre en œuvre.

Les conseillers communaux CSV demandent au collège échevinal d'organiser une réunion des citoyens au sujet du "Parc Sandweiler", au cours de laquelle la variante votée au conseil communal ainsi que la nouvelle variante modifiée seront présentées objectivement aux citoyens. Les deux présentations devraient avoir à peu près la même durée. Ensuite, le conseil échevinal devra répondre aux questions des citoyens lors de cette réunion.

Au plus tard le lendemain de cette réunion, les présentations des deux variantes doivent être mises à disposition ensemble sur une page du site Internet de la commune. En même temps, les citoyens seront invités à choisir leur variante préférée, comme dans le cadre de l'enquête citoyenne sur la modification du projet "réaménagement rue d'Itzig". Pour ce faire, les formulaires seront distribués aux citoyens et mis à disposition sur le site Internet ensemble avec les présentations. Les citoyens disposent de deux semaines pour répondre. Les formulaires contiennent un lien direct vers les présentations.

Point 2:

Discussion et vote : Engagement de l'administration communale afin de devenir partenaire de la stratégie « Commune Sans Tabac ».

Les conseillers soussignés demandent que l'administration communale s'engage à devenir partenaire de la stratégie « Commune Sans Tabac » avec comme objectif de recevoir le label « Bronze » avant fin 2024, label « Argent » avant fin 2025 et le label « Or » pour la fin 2026. Un flyer d'Information sur la stratégie est annexé à cette lettre.

Handwritten signature and initials: J.C. A

Point 3, ayant figuré sur l'ordre du jour de la séance du 30.11.2023 et ajourné :
Présentation et discussion sur l'organigramme de l'administration communale
Présentation des résultats par la société Almathea Consulting, Conseiller en
ressources humaines.

La société Almathea Consulting a été engagée par le collège échevinal précédent pour analyser la situation et de trouver des solutions aux besoins en matière de ressources humaines et de communications internes.

Lors de la dernière réunion du conseil communal Madame la Bourgmestre nous a confirmé que le nouvel organigramme a été établi et finalisé, donc nous supposons que la mission de la société Almathea Consulting est terminée.



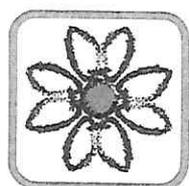
Romain DUMONG
Conseiller



Jean LEMMER
Conseiller



Simone MASSARD-STITZ
Conseillère



Nous avons besoin de vous !

Pour une

Génération
SANS TABAC

au Luxembourg en 2040

Grandir sans fumée !



Devenir une Commune Sans Tabac au Luxembourg

La Fondation Cancer a développé la stratégie Génération Sans Tabac au Luxembourg en 2040 (GST) qui a pour ambition de réunir des partenaires à travers le pays qui s'engagent pour permettre aux enfants et aux jeunes d'aujourd'hui de devenir la première génération à vivre dans un environnement sans fumée d'ici 2040.

L'objectif de la stratégie, qui repose sur six mesures, est d'offrir à la population luxembourgeoise la possibilité de ne pas être exposée à la fumée et aux produits du tabac, et d'atteindre un nombre de fumeurs inférieur à 5 % de la population en 2040.

Soutenir Génération Sans Tabac pour :

soi-même : effets positifs sur sa santé, son corps et son esprit, épaigne, indépendance... il existe de nombreux bénéfices à l'arrêt du tabac

son entourage : involontairement, nous sommes tous exposés à la cigarette, de par la fumée qui est rejetée dans l'air. Un environnement sans tabac permet de protéger ses proches des expositions et limite les incitations à fumer

notre environnement : l'arrêt du tabac permettrait de réduire la pollution, les émissions de gaz à effet de serre, de préserver les forêts et les eaux ou encore de protéger la biodiversité

Consultez notre dossier stratégique pour en savoir plus sur la stratégie et les six mesures.

Pourquoi votre commune devrait-elle s'engager pour une Génération Sans Tabac ?

Une commune partenaire de la stratégie est précurseur pour donner le bon exemple, dénormaliser le tabagisme, protéger ses citoyens du tabagisme passif et permettre aux jeunes de faire valoir leur droit de pouvoir grandir dans un environnement sans tabac. Une adhésion à la stratégie Génération Sans Tabac permet également une réduction de la pollution tabagique dans votre commune.

Une Commune Sans Tabac :

- soutient la stratégie Génération Sans Tabac au Luxembourg en 2040
- œuvre pour le bien-être de ses résidents en limitant l'exposition au tabagisme

Les communes au Luxembourg représentent un élément clé pour le succès de la stratégie en vue d'atteindre cet objectif.

Comment devenir une Commune Sans Tabac ?

Si votre commune souhaite devenir partenaire de la stratégie, elle peut recevoir le label *Commune Sans Tabac*. Ce label est une reconnaissance pour les communes qui s'engagent pour le droit des enfants et des jeunes de grandir dans un environnement au sein duquel ils ne seront pas confrontés au tabagisme et ses conséquences.

Votre commune peut recevoir un label BRONZE, ARGENT ou OR, en fonction de votre niveau d'engagement dans la stratégie. Pour pouvoir prétendre à l'obtention d'un label, la commune s'engage à répondre à un certain nombre de critères, définis ci-dessous :



Partenaire BRONZE

● dédier une personne responsable de la coordination de la stratégie GST au sein de la commune

● état des lieux et mise en place des mesures – si nécessaire – (p. ex. signalisations « sans tabac ») pour garantir la visibilité des lieux soumis à la loi anti-tabac (p. ex. écoles fondamentales, maternelles, etc.)

● mentionner le nouveau partenariat GST sur le site web et les réseaux sociaux, avec l'intégration du logo GST

● informer la population locale de l'adhésion de leur commune à la stratégie GST dans le bulletin d'information (p. ex. Gemeindeguebet ou newsletter)

● mettre en place une alternative pour garantir l'interdiction de fumer devant l'entrée principale du bâtiment municipal

● proposer des consultations de cessation tabagique aux salinités communales avec l'aide de la Fondation Cancer



Partenaire ARGENT

● avoir accompli tous les critères du label BRONZE

● intégrer le thème Génération Sans Tabac dans un événement organisé (ou coorganisé) au sein de la commune

● proposer aux associations locales de contribuer à la stratégie Génération Sans Tabac (p. ex. sensibiliser/informer ses membres sur l'adhésion de la commune et sur les objectifs de la stratégie, organiser ses événements dans un environnement sans tabac, etc.)

● sensibiliser des clubs de sport et favoriser leur engagement pour qu'ils deviennent aussi partenaires GST : motiver 20 % des clubs de sport à devenir partenaires

● élargir la politique sans tabac avec l'ajout de précautions/règlements, (dans la mesure du possible) :

- en priorité dans les écoles fondamentales sans tabac (p. ex. revoir le placement des cendriers, éloigner les espaces non-fumeurs, etc.)

- dans les autres écoles et/ou autres bâtiments communales (p. ex. établissements et sites culturels)

● proposer des consultations de cessation tabagique aux habitants de la commune avec l'aide de la Fondation Cancer



Partenaire OR

● avoir accompli tous les critères du label ARGENT

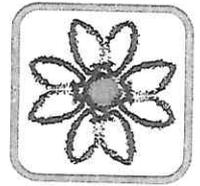
● étendre la politique sans tabac à des arrêts de bus

● définir les parcs, marchés, ou tout autre événement/lieu public – en fonction de ce qui est applicable au sein de la commune – en tant que lieux sans tabac

● sensibiliser des clubs de sport et favoriser leur engagement pour qu'ils deviennent aussi partenaires GST : motiver 50 % des clubs de sport à devenir partenaires

● organiser/coorganiser une séance publique pour informer les citoyens de la stratégie GST, ou intégrer la thématique dans une séance publique prévue

Devenir une Commune Sans Tabac au Luxembourg



Démarche pour obtenir le label

Si vous désirez obtenir ce label, vous pouvez vous inscrire via le formulaire de demande disponible sur le site Internet : [generationsanstabac.lu](https://www.generationsanstabac.lu) ou nous contacter en direct pour organiser un rendez-vous et discuter des modalités avant de signer une convention de partenariat *Génération Sans Tabac*.

Voici la marche à suivre pour effectuer votre demande :



1

Contactez-nous via le formulaire de contact en flashant le QRCode ou sur notre site <https://www.generationsanstabac.lu/contact>

2

Nous prendrons ensuite contact avec vous pour organiser une réunion pour la mise en place de la stratégie *Génération Sans Tabac* dans votre commune.

3

Si toutes les modalités vous conviennent, vous deviendrez officiellement une **Commune Sans Tabac** après la signature d'une convention de partenariat.

Génération SANS TABAC

au Luxembourg en 2040

Grandir sans fumée !

Fondation Cancer
209, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. G25
[generationsanstabac.lu](https://www.generationsanstabac.lu)

